



PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE ORDINAIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE L'ISLET, TENUE LE 1^{er} DÉCEMBRE 2025 AU 284, BOULEVARD NILUS-LECLERC, L'ISLET

Membres du conseil présents

M. Germain Pelletier, Mme Josette-Emilie Boutin, M. Dave Bernier, M. Éric St-Laurent, M. Pascal Bernier, M. André Blanchet, M. Simon Beaudoin.

Membre du conseil absent

Aucun.

Tous formant quorum sous la présidence de M. Germain Pelletier, maire.
M. Michel Pelletier, directeur général greffier-trésorier, agit à titre de secrétaire.

OUVERTURE

1. Mot de bienvenue à l'assemblée

La séance débute à 19 h 33 avec le mot de bienvenue de M. Germain Pelletier. Ce dernier mentionne que la séance est enregistrée.

ORDRE DU JOUR ET PROCÈS-VERBAUX

2. Adoption de l'ordre du jour – 1^{er} décembre 2025

ATTENDU QUE des copies dudit ordre du jour sont disponibles pour l'assemblée;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont reçu une copie dudit ordre du jour, qu'ils en ont pris connaissance et renoncent donc à sa lecture lors de la présente séance;

ATTENDU QU'aucune modification n'est apportée à l'ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Simon Beaudoin et appuyé par M. Pascal Bernier, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

258-12-2025 QUE la Municipalité de L'Islet adopte ledit ordre du jour.

3. Adoption du procès-verbal – 11 novembre 2025

ATTENDU QUE des copies dudit procès-verbal sont disponibles pour l'assemblée;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont reçu une copie dudit procès-verbal, qu'ils en ont pris connaissance et renoncent donc à sa lecture lors de la présente séance;

ATTENDU QU'aucune modification n'est apportée au procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Éric St-Laurent et appuyé par M. André Blanchet, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

259-12-2025 QUE la Municipalité de L'Islet adopte ledit procès-verbal.

CORRESPONDANCES ET COMITÉS

4. Correspondances diverses

La Municipalité n'a reçu aucune correspondance.



5. Rapport des comités

Aucun rapport n'est fait.

PRÉSENTATION DES COMPTES

6. Dépôt des deux états financiers comparatifs – novembre 2025

Les deux états financiers comparatifs du mois sont déposés.

7. Liste des déboursés approuvés par le conseil ou effectués par délégation – novembre 2025

ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont reçu une copie des déboursés du mois et qu'ils en ont pris connaissance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. André Blanchet et appuyé par M. Dave Bernier, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

260-12-2025 QUE la Municipalité de L'Islet approuve la liste des déboursés autorisés par le conseil ou effectués par délégation pour un montant total de 315 174,37 \$.

DÉPENSES ET ENGAGEMENTS DE CRÉDIT

8. Autorisation de paiement du décompte progressif 3 dans le cadre des travaux de réfection du chemin Lamartine Ouest

M. Pascal Bernier, conseiller, déclare ses intérêts, puis se retire des discussions et de la prise de décision pour ce point.

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet a reçu le décompte progressif 3 d'une somme de 352 129,82 \$ plus taxes, dans le cadre des travaux de réfection du chemin Lamartine Ouest;

ATTENDU QUE ce décompte progressif inclut la libération de la retenue provisoire (premier 5 %);

ATTENDU QUE la Fédération québécoise des municipalités (FQM) recommande le paiement de la somme de 352 129,81 \$ plus taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Éric St-Laurent et appuyé par M. Simon Beaudoin, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

261-12-2025 QUE la Municipalité de L'Islet autorise le paiement du décompte progressif 3 dans le cadre des travaux de réfection du chemin Lamartine Ouest, pour la somme de 352 129,81 \$ plus taxes à Michel Gamache et Frères inc.

9. Autorisation de paiement du décompte progressif 2 dans le cadre des travaux de réfection du ponceau face au 50, chemin des Normand

M. Pascal Bernier, conseiller, déclare ses intérêts, puis se retire des discussions et de la prise de décision pour ce point.

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet a reçu le décompte progressif 2 d'une somme de 6 699,65 \$ plus taxes, dans le cadre des travaux de réfection du ponceau face au 50, chemin des Normand;

ATTENDU QUE ASP Experts-Conseils recommande le paiement de la somme de 6 699,65 \$ plus taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. André Blanchet et appuyé par Mme Josette-Emilie Boutin, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :



262-12-2025 QUE la Municipalité de L'Islet autorise le paiement du décompte progressif 2 dans le cadre des travaux de réfection du ponceau face au 50, chemin des Normand, pour la somme de 6 699,65 \$ plus taxes à Michel Gamache et Frères inc.

10. Autorisation de paiement de la facture 11993 de Cytech Corbin pour des travaux de plomberie au garage municipal

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet a reçu la facture 11993 de Cytech Corbin pour des travaux de plomberie au garage municipal;

ATTENDU QUE les travaux consistaient à la réfection de l'entrée d'eau, ainsi qu'à l'installation d'un dispositif anti-refoulement, d'un compteur d'eau et d'un régulateur de pression;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Simon Beaudoin et appuyé par M. Éric St-Laurent, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

263-12-2025 QUE la Municipalité de L'Islet autorise le paiement de la facture 11993 de Cytech Corbin pour des travaux de plomberie au garage municipal, et ce, pour la somme de 6 354,79 \$ plus taxes;

QUE cette facture sera payée à même le surplus accumulé affecté *Réseaux aqueduc/égouts*.

RÈGLEMENTS ET PROJETS DE RÈGLEMENTS

Nil.

DIVERS

11. Dépôt de l'extrait du registre public des déclarations de tout don, toute marque d'hospitalité ou tout autre avantage reçu par les membres du conseil

M. Michel Pelletier, directeur général greffier-trésorier, dépose l'extrait du registre public des déclarations, conformément à l'article 6 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale.

12. Dépôt des rapports de dépenses des élus municipaux – Élections 2025

Les rapports de dépenses des élus municipaux pour les élections 2025 sont déposés à la présente séance.

13. Attribution des dossiers aux membres du conseil

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet souhaite attribuer les dossiers aux nouveaux membres du conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. André Blanchet et appuyé par M. Simon Beaudoin, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

264-12-2025 QUE la Municipalité de L'Islet attribue les postes au sein des comités et les dossiers de la façon suivante pour le mandat 2025-2029 :

Nom	Comité	Dossier
M. Germain Pelletier Maire	- Comité MRC	Musée Maritime du Québec Environnement



Mme Josette-Emilie Boutin Conseillère poste 1	- Comité famille et aînés - Comité loisirs et culture	
M. Dave Bernier Conseiller poste 2	- Comité des infrastructures - Comité de démolition	Bibliothèques
M. Éric St-Laurent Conseiller poste 3	- Comité des ressources humaines - Comité 350 ^e de L'Islet	Tourisme
M. Pascal Bernier Conseiller poste 4	- Comité consultatif d'urbanisme - Comité des infrastructures - Comité famille et aînés - Comité de démolition (substitut) - Comité de développement	
M. André Blanchet Conseiller poste 5	- Comité consultatif d'urbanisme (substitut) - Comité de démolition - Comité de développement - Comité projet citoyen	Pompiers Sécurité civile
M. Simon Beaudoin Conseiller poste 6	- Comité des ressources humaines - Comité de développement - Comité de démolition (président)	Camping

14. Reconnaissance du comité du 350^e de L'Islet

ATTENDU QUE des citoyens ont créé un comité pour le 350^e de L'Islet, dans le but de préparer les festivités;

ATTENDU QU'il y a lieu de reconnaître ce comité communautaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Simon Beaudoin, appuyé par M. André Blanchet, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

265-12-2025 QUE la Municipalité de L'Islet reconnaît le comité du 350^e de L'Islet.

15. Nomination d'un membre du conseil au sein du comité du 350^e de L'Islet

ATTENDU QUE le 1^{er} décembre 2025, la Municipalité reconnaît le comité du 350^e de L'Islet;

ATTENDU QUE le comité est formé de citoyens, ainsi que d'un membre du conseil municipal;

ATTENDU QU'il y a donc lieu de nommer le membre du conseil qui siègera au sein dudit comité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Simon Beaudoin, appuyé par M. Dave Bernier, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

266-12-2025 QUE la Municipalité de L'Islet nomme M. Éric St-Laurent à titre de représentant du conseil municipal au sein du comité du 350^e de L'Islet, et ce, jusqu'à la nomination de son remplaçant, le cas échéant.

16. Adoption du calendrier des séances ordinaires du conseil municipal 2026

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;



EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. André Blanchet et appuyé par M. Pascal Bernier, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

267-12-2025 QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2026. Ces séances se tiendront aux dates suivantes et débuteront à 19 h 30 :

- | | | |
|--------------|------------------------|-----------------------------|
| - 13 janvier | - 4 mai | - 1 ^{er} septembre |
| - 2 février | - 1 ^{er} juin | - 5 octobre |
| - 2 mars | - 6 juillet | - 2 novembre |
| - 7 avril | - 3 août | - 7 décembre |

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la municipalité.

17. Demande de PIIA pour le 40, chemin Lamartine Ouest

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet a reçu une demande de PIIA visant à remplacer le revêtement extérieur existant de la maison qui est en lambris papier asphalte par du lambris Novik Carrara dans le bas des murs sur une hauteur de 60 centimètres (2 pieds) et sur le reste de la maison le revêtement des murs sera du Canixel gris loup vertical. Les coins des murs seront en blanc;

CONSIDÉRANT QUE le type de matériau pour le revêtement extérieur proposé concernant le bas des murs sur une hauteur de 60 centimètres est du Novik Carrara;

CONSIDÉRANT QUE le matériau du revêtement extérieur proposé pour les murs est du Canixel gris loup vertical;

CONSIDÉRANT QUE la couleur et le type de matériau du revêtement extérieur proposés ne s'harmonisent pas avec le style architectural de la maison;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande à la Municipalité d'accepter la demande sous réserve des conditions ci-après : mettre du Novik Pierre des champs (gris pâle rocheuse) pour le type de matériau du revêtement concernant le bas des murs au lieu de Novik Carrara proposé par le demandeur. Pour le reste du revêtement de la maison qui sera en Canixel, le CCU suggère le choix d'une couleur plus claire au lieu du gris, tel que proposé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Éric St-Laurent et appuyé par M. Simon Beaudoin, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

268-12-2025 QUE la Municipalité de L'Islet accepte la demande de PIIA, comme recommandé par le CCU.

18. Demande de PIIA pour le 64, chemin des Pionniers Est

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet a reçu une demande de PIIA visant à changer le revêtement extérieur du mur latéral ouest qui est actuellement en planches de bois (pin) afin de le remplacer par un revêtement en bois teint (pin) de même épaisseur de planches identiques à l'existant;

CONSIDÉRANT QUE la couleur et le type de matériau du revêtement extérieur de la maison proposés s'harmonisent avec le style architectural de la maison;

CONSIDÉRANT QUE le matériau du revêtement proposé est en déclin de pin identique à l'existant;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande à la Municipalité d'accepter la demande telle que présentée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. André Blanchet et appuyé par M. Pascal Bernier, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :



269-12-2025 QUE la Municipalité de L'Islet accepte la demande de PIIA, comme recommandé par le CCU.

19. Autorisation de signature du protocole d'entente pour le budget participatif

ATTENDU QUE le 2 juin 2025, la Municipalité de L'Islet adoptait la résolution 156-06-2025 intitulée « Annonce du projet retenu pour le budget participatif 2025 »;

ATTENDU QUE le projet retenu pour le budget participatif 2025 est celui du *Théâtre (Atelier et production)*, présenté par Mme Nancy Bernier;

ATTENDU QUE le projet doit être réalisé au plus tard en juillet 2026;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance du protocole d'entente pour le budget participatif 2025;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. André Blanchet et appuyé par Mme Josette-Emilie Boutin, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

270-12-2025 QUE la Municipalité de L'Islet autorise le maire et le directeur général greffier-trésorier à signer pour et au nom de la Municipalité le protocole d'entente pour le budget participatif, avec Mme Nancy Bernier, responsable.

20. Autorisation de dépôt et de signature d'une demande d'aide financière à la Politique d'appui aux espaces culturels de la MRC de L'Islet

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet souhaite déposer une demande d'aide financière à la *Politique d'appui aux espaces culturels* de la MRC de L'Islet;

ATTENDU QUE le but de cette demande est de valider les besoins futurs pour le bâtiment du centre multidisciplinaire (35, route du Quai);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Simon Beaudoin et appuyé par M. Pascal Bernier, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

271-12-2025 QUE la Municipalité de L'Islet autorise le dépôt d'une demande d'aide financière à la *Politique d'appui aux espaces culturels* de la MRC de L'Islet;

QUE la Municipalité de L'Islet autorise le directeur général greffier-trésorier à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents reliés à ladite demande.

21. Renouvellement de l'entente pour le traitement des eaux de lixiviation – Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de L'Anse-à-Gilles

ATTENDU QUE la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de L'Anse-à-Gilles a conclu une entente avec la Municipalité de L'Islet pour le traitement des eaux de lixiviation du lieu d'enfouissement sanitaire de L'Anse-à-Gilles;

ATTENDU QUE cette entente tombera à échéance le 15 décembre 2025;

ATTENDU QUE la Régie a obtenu un certificat d'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour la modification des ouvrages de traitement des eaux de lixiviation ce qui permet à celle-ci de traiter sur place les eaux de lixiviation du lieu d'enfouissement sanitaire;

ATTENDU QU'il y a lieu de renouveler cette entente pour une autre année en sachant qu'il y a une possibilité que les normes de rejet des eaux de lixiviation traitées ne soient pas atteintes;



EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Dave Bernier et appuyé par M. Éric St-Laurent, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

272-12-2025 QUE la Municipalité de L'Islet reconduit pour une période d'un an, aux mêmes conditions, l'entente avec la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de L'Anse-à-Gilles à intervenir à l'égard des modalités de traitement des eaux de lixiviation provenant du lieu d'enfouissement sanitaire de L'Anse-à-Gilles, et ce, à même les ouvrages d'assainissement municipaux;

QUE la Municipalité de L'Islet précise que la présente résolution n'a d'effet que si les résultats des analyses des eaux de lixiviation effectuées par ladite régie sur le lieu d'enfouissement sanitaire ne respectent pas les normes de rejet définies par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

22. Autorisation de renouvellement et de signature des ententes intermunicipales pour l'écocentre

ATTENDU QUE la Municipalité signe annuellement des ententes intermunicipales pour l'écocentre avec la Municipalité de Saint-Cyrille-de-Lessard, la Municipalité de Saint-Aubert et la Municipalité de Saint-Jean-Port-Joli;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Éric St-Laurent et appuyé par M. Dave Bernier, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

273-12-2025 QUE la Municipalité de L'Islet autorise le renouvellement des ententes intermunicipales pour l'écocentre pour l'année 2026;

QUE cette entente se renouvellera automatiquement à la fin de son terme. Toutefois, chacune des parties devra, dans les 90 jours précédents la fin de ce terme, signifier par écrit son intention d'y mettre fin ou d'en modifier les conditions;

QUE la Municipalité autorise le maire et le directeur général greffier-trésorier à signer pour et au nom de la Municipalité les ententes intermunicipales pour l'écocentre.

23. Participation au projet de regroupement de services animaliers

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet reconnaît avoir lu et pris connaissance du Guide du demandeur concernant le volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Coopération intermunicipale;

ATTENDU QUE les organismes municipaux de Armagh, Cap-Saint-Ignace, Lac-Frontière, L'Islet, Notre-Dame-du-Rosaire, Saint-Adalbert, Saint-Aubert, Saint-Damase-de-L'Islet, Sainte-Claire, Saint-Fabien-de-Panet, St-Apolline-de-Patton, Sainte-Félicité, Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, Saint-Gervais, Saint-Jean-Port-Joli, Saint-Just-de-Bretenières, Saint-Omer, Saint-Paul-de-Montminy et Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud et la Ville de Montmagny désirent présenter un projet de mise en commun de services animaliers offerts à la population des municipalités de la MRC de L'Islet, de la MRC de Montmagny et de la MRC de Bellechasse dans le cadre du volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Éric St-Laurent et appuyé par M. Pascal Bernier, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

274-12-2025 QUE le conseil de la Municipalité de L'Islet s'engage à participer au projet de regroupement de services animaliers;



QUE le conseil accepte d'assumer une partie des coûts, à savoir l'apport minimal exigé dans le cadre du programme;

QUE le conseil nomme la Ville de Montmagny, organisme responsable du projet, et autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Coopération intermunicipale;

QUE le conseil désigne M. Michel Pelletier, directeur général greffier-trésorier, pour signer tout document nécessaire ou utile ou demandé par l'organisme municipal responsable du projet aux fins de la présente demande de subvention.

24. Autorisation de signature dans le cadre de la mise en valeur des forêts privées

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet a reçu une demande de signature dans le cadre de la mise en valeur des forêts privées;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Pascal Bernier et appuyé par M. André Blanchet, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

275-12-2025 QUE la Municipalité de L'Islet autorise M. Michel Pelletier, directeur général greffier-trésorier, à signer pour et au nom de la Municipalité, tout document dans le cadre de la mise en valeur des forêts privées, telle qu'elle est définie dans la Loi sur les forêts (L.R.Q., chapitre F-4.1) et dans les règlements afférents, ainsi que dans toute autre loi ou règlement qui y fait référence.

25. Modification de la résolution 230-10-2025 intitulée « Autorisation de radiation de compte »

ATTENDU QUE le 1^{er} octobre 2025, la Municipalité de L'Islet adoptait la résolution 230-10-2025 intitulée « Autorisation de radiation de compte »;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier ladite résolution;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Pascal Bernier et appuyé par M. Éric St-Laurent, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

276-12-2025 QUE la Municipalité de L'Islet modifie la résolution 230-10-2025 intitulée « Autorisation de radiation de compte » en y ajoutant comme dernier paragraphe, la phrase suivante :

« QUE la Municipalité affecte la somme de 110 278,72 \$ du surplus non affecté dans le cadre de cette radiation de compte. »

26. Acceptation de l'offre de services BIO26-013 de la compagnie Biogénie Canada inc. pour la réception des matières organiques 2026

ATTENDU QUE le 29 novembre 2024, la Municipalité de L'Islet acceptait l'offre de services de la compagnie Biogénie Canada inc., pour la réception des matières organiques 2025;

ATTENDU QU'il y a lieu d'accepter une offre de services pour l'année 2026;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une offre de services de la compagnie Biogénie Canada inc. pour la réception des matières organiques 2026 pour la somme de 88,17 \$/tonne métrique, excluant le transport, plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Dave Bernier et appuyé par M. Pascal Bernier, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :



277-12-2025 QUE la Municipalité de L'Islet accepte l'offre de services de la compagnie Biogénie Canada inc. pour la somme de 88,17 \$/tonne métrique, excluant le transport, plus les taxes applicables, pour la réception des matières organiques 2026;

QUE la Municipalité autorise M. Michel Pelletier, directeur général greffier-trésorier, à signer pour et au nom de la Municipalité l'acceptation de l'offre de services;

QUE cette offre sera en vigueur du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2026.

AFFAIRES MUNICIPALES DIVERSES

27. Aucun point.

QUESTIONS / RÉPONSES

28. Période de questions / réponses

Aucune question n'est posée.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

29. Levée de l'assemblée

La séance ferme à 19 h 53 avec la proposition de M. Simon Beaudoin.



Michel Pelletier, directeur général greffier-trésorier



Germain Pelletier, maire

